



Association québécoise de la
quincaillerie et des matériaux
de construction

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 février 2023

Membres
Commission des finances publiques
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Révision du Régime des rentes du Québec

Chères et chers Membres de la commission,

Créée en juin 1940, l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT) a pour mandat d'informer, de défendre, de former, d'animer et d'accompagner une communauté d'affaires maintenant constituée de plus de 1000 marchands, distributeurs et fabricants d'articles de quincaillerie et de matériaux de construction.

Nous communiquons avec vous aujourd'hui en lien avec la [consultation publique en cours sur le Régime des rentes du Québec \(RRQ\)](#), dont la révision arrive à un moment charnière de notre histoire collective : celui du déclin de la population active et de ses effets sur le marché du travail, avec en corollaire des impacts appréhendés sur les services de santé et les finances publiques.

Nous avons noté que le gouvernement n'envisage pas de modifier l'âge de la retraite, celui-ci demeure fixé à 65 ans. Mais l'accès progressif à la rente de retraite pourrait être révisé afin d'inciter la population à travailler plus longtemps, une perspective qui retient grandement notre attention.

En effet, une enquête exclusive auprès de nos entreprises membres, menée ces derniers jours par Internet et à laquelle ont répondu un échantillonnage fort valable de 154 quincailliers, distributeurs et manufacturiers, livre des réponses à trois des questions que suggèrent forcément votre chantier.

Premièrement, par une écrasante majorité (90 %), les répondants admettent que leurs entreprises souffrent du déclin de la population active.

Deuxièmement, l'idée de hausser l'âge d'accès au RRQ interpelle un grand nombre de membres. Une grande proportion des répondants (44 %) se montre favorable à le porter à 62 ans (27 %), voire à 65 ans (17 %).

Troisièmement, pour la quasi-totalité des répondants (97,4 %), la fiscalité doit être revue afin d'inciter les travailleurs de 60 ans et plus à demeurer sur le marché.

Nous tenons à souligner que notre plaidoyer pour plus de soixantenaires sur le marché du travail et dans de meilleures conditions fiscales transcende le manque de main-d'œuvre et prend en compte leur meilleure forme physique que leurs contemporains ainsi que leur appétit pour continuer de jouer un rôle actif dans la société.

Nous sommes d'avis que tout le monde y gagnerait de pouvoir mieux bénéficier de l'apport des travailleurs expérimentés qui, d'ailleurs, composeront une plus importante cohorte de main-d'œuvre disponible dans les années critiques à venir.

Nous croyons dans le partage d'expériences intergénérationnelles : le maintien à l'emploi de plus de travailleurs de 60 ans et plus donne l'occasion de compagnonnages productifs, ce dans l'air du temps où l'on parle de société inclusive.

Nous nous en voudrions de ne pas également relever que les études scientifiques foisonnent sur le fait qu'en demeurant plus longtemps sur le marché du travail, les soixantenaires sont moins sujets aux maladies physiques et mentales, ce qui contribue à soulager le système hospitalier. Par ailleurs, le revenu supplémentaire gagné ferait des travailleurs dans la soixantaine de plus importants consommateurs.

Dans une telle perspective, l'avenue logique que nous vous recommandons consiste à exempter tant l'employé que l'employeur de cotiser au RRQ lorsqu'un employé qui a atteint l'âge d'y accéder choisit de demeurer sur le marché du travail.

Le présent exercice consultatif est l'occasion en or, pour le gouvernement, d'instiguer un changement de paradigme qui aurait pour effet non seulement de contribuer à contrer la pénurie de main-d'œuvre, mais surtout, de favoriser l'intégration des aînés à la population active en créant des conditions plus propices également pour leurs employeurs tout en donnant un sérieux coup de main à la qualité des produits et services offerts par nos entreprises.

Je vous prie d'agréer, chères et chers Membres de la commission, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président,



Richard Darveau